



Philippe Leuba
Conseiller d'Etat

Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Office fédéral de la douane et de la
sécurité des frontières (OFDF)
Monsieur le Directeur général
Christian Bock
Taubenstrasse 16
3003 Berne

Par courrier électronique à :
emk.info@ezv.admin.ch
(une version Word et une version PDF)

Réf. : 22_COU_283

Lausanne, le 17 janvier 2022

Consultation : Ordonnance de l'OFDF sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le négoce des métaux précieux bancaires (ordonnance de l'OFDF sur le blanchiment d'argent, OBA-OFDF)

Monsieur le Directeur général,

En date du 1^{er} octobre 2021, vous avez fait parvenir à la Chancellerie d'Etat le projet d'ordonnance citée en titre pour consultation, ce dont nous vous remercions.

Nous sommes favorables à ce projet, dans la mesure où l'OBA-OFDF procède à la concrétisation du transfert de compétences prévu par les nouveaux articles 12 let. b^{1er} de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA ; RS 955.0) et 42^{bis} de la Loi sur le contrôle des métaux précieux (LCMP ; RS 941.31). Ce transfert de compétences correspond en effet aux souhaits de la branche concernée, soit les essayeurs de commerce et les sociétés de groupe qui font le négoce de métaux précieux au sens de ces lois ; il permettra une simplification des échanges entre les acteurs de la branche et les autorités, ce que nous saluons.

Nous n'avons pas de remarque particulière à formuler au surplus.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de notre haute considération.

Le Chef du département

Philippe Leuba
Conseiller d'Etat

Copie

- Monsieur Roland Ecoffey, Chef de l'Office des affaires extérieures